

Actualités pharmaceutiques

Novembre 2022

Belgique

- Testing COVID-19
- Vaccination COVID-19
- Délivrance du vaccin grippe (prescription possible si conditions respectées) :
 - Si officine ouverte au public
 - Si vérification de l'âge du patient, d'allergies connues + information sur la façon de le conserver (au frais).
 - Si enregistrement de la délivrance du vaccin dans le registre des prescriptions : information disponible dans le Dossier Pharmaceutique Partagé (DPP) du patient.

Belgique

■ **Prestations pharmaceutiques remboursées :**

- BUM asthme
 - 1^{er} entretien
 - 2^{ème} entretien
- Trajets de soins
 - IRC ou diabète II
- Suivi d'un patient avec un diabète de type 2 (Pré-trajet) – Education à l'observance thérapeutique
 - Education individuelle
 - Education de groupe
 - Feed-back au MG
- BUM revue de médication : en cours de développement

Belgique

- **Prestations pharmaceutiques remboursées :**
 - **Pharmacien de référence**
 - Pour qui ?
 - pour les patients chroniques :
 - qui s'adressent à une pharmacie publique (à l'exclusion des patients résidant en MR ou MRS)
 - et pour lesquels le constat est fait, dans une même pharmacie, que 5 médicaments remboursés différents au moins (c'est-à-dire au moins 5 principes actifs différents) ont été délivrés sur une période d'1 an, dont au moins 1 médicament chronique

Belgique

- **Prestations pharmaceutiques remboursées :**
 - **Pharmacien de référence**
 - Pour qui ?
 - **Priorité** pour :
 - les patients ayant le statut de « **malade chronique** » avec un DMG
 - les patients engagés dans un **pré-trajet diabète** et bénéficiant d'une éducation donnée par le pharmacien de référence ou par un pharmacien exerçant dans la même pharmacie publique que le pharmacien de référence
 - les patients **polymédiqués** (prenant au moins 5 médicaments chroniques sur une période d'1 an)
 - les patients qui nécessitent ou expriment un besoin spécifique de suivi des soins pharmaceutiques en fonction de pathologies ou d'états physiologiques particuliers, de risques iatrogènes (potentiels), de non-observance (suspectée) du traitement médicamenteux, ou d'un besoin d'accompagnement spécifique pour raison sociale.

Belgique

■ Prestations pharmaceutiques remboursées :

■ Pharmacien de référence

- Suivi en continu du patient
- Rôles :
 - tenir à jour le **schéma de médication** du patient et le rendre accessible aux autres dispensateurs de soins ayant avec lui une relation thérapeutique.
 - Le schéma de médication doit contenir tous les médicaments actuels du patient, tant sous prescription qu'en vente libre, ainsi que les produits de santé susceptibles d'influencer l'efficacité des médicaments (par exemple, les nutriments et denrées alimentaires) et les dispositifs médicaux. Il doit reprendre :
 - l'identité du patient et de la pharmacie
 - la date de rédaction
 - le nom du médicament
 - la date de début du traitement et, le cas échéant, de fin de traitement, pour chaque médicament
 - la posologie : dose par unité, nombre d'unités et moments de prise, fréquence d'administration
 - si nécessaire, toute information utile au bon usage du médicament.



Belgique

- **Prestations pharmaceutiques remboursées :**

- **Pharmacien de référence**

- **Rôles :**

- remettre un schéma de médication complet, correct et à jour au patient, au moment où il vous choisit comme « pharmacien de référence », ainsi qu'à chaque modification de son traitement, ou lorsqu'il le demande.
 - mettre ce schéma de médication à disposition des autres dispensateurs de soins ayant un lien thérapeutique avec le patient (médecin traitant, spécialiste, infirmier à domicile, dentiste, etc.).
 - Via le Dossier Pharmaceutique Partagé, partager les informations pertinentes relatives aux médicaments de votre patient avec d'autres pharmaciens.

Suisse

- Vaccination en pharmacie : grippe, méningo-encéphalite verno-estivale (FSME), hépatites A et B et COVID-19.
- Testing COVID-19
- Consultations en pharmacie : Les pharmaciens peuvent remettre tous les médicaments, même sans prescription médicale.
 - liste des indications et des médicaments pouvant être remis sans ordonnance par les pharmaciens, dans le cas du traitement de maladies fréquentes » (souvent appelée « liste B+ »).

France

En complément des sujets évoqués hier lors de la journée de l'Ordre, quelques sujets additionnels :

- **Elections** (juillet 2022) : Carine Wolf-Thal réélue (3 ans)

Sa feuille de route en synthèse :

- **Adapter l'exercice professionnel aux défis de l'évolution du système de santé** (développer l'exercice coordonné, renforcer la place du pharmacien dans la prévention, intégrer une réflexion environnementale)
- **Garantir les fondamentaux de la profession** (garantir l'indépendance professionnelle, maintenir les valeurs déontologiques, veiller à la sécurité du patient, poursuivre les actions de conformité aux missions légales).
- **Mise en œuvre du décret discipline n° 2022-381 du 16 mars 2022**
 - 1/09/22 : entrée en vigueur de nouvelles dispositions pour les plaintes et requêtes enregistrées au greffe de la juridiction
 - Instauration de délais de jugement
 - Elargissement de la liste des plaignants
 - Création de formation collégiales restreintes
- **Code de déontologie** (toujours en cours de révision)

France

- Dossier pharmaceutique (DP) :
 - Décret prévoyant sa création automatique pour l'ensemble des patients (attendu prochainement)
 - Lancement prochain d'une appli patients « Dossier Pharma »
- Préparation du contrôle de l'obligation du développement professionnel continu (DPC) des pharmaciens qui débutera en 2023, travaux préparatoires à la mise en place de la recertification (entrée en vigueur janvier 2023).
- Programme de « la minute de santé publique » ([boucles vidéos](#) à destination des officines disponibles sur le site du Cespharm)



Monaco